

DELIBERATION N° 88/03-12 - ADHESION A L'ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LE RENFORCEMENT DU ROLE EUROPEEN DE STRASBOURG

*Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'une lettre mentionnant les objectifs poursuivis par l'Association Internationale pour le renforcement du rôle européen de Strasbourg, installée officiellement le 14 Septembre 1987 avec l'appui des plus hautes autorités de l'Etat au premier rang desquelles le Président de la République et le Premier Ministre,*

*Le Conseil Municipal,*

*convaincu de l'importance que revêt pour la France et pour l'Europe le maintien à Strasbourg du Parlement Européen, conformément aux décisions prises par les Gouvernements des pays membres de la Communauté Européenne,*

*estimant donc justifiés les efforts pour que Strasbourg soit à même de répondre aux exigences de son rôle européen,*

*approuvant pleinement l'action engagée à cette fin tant sur le plan national qu'europpéen par l'Association internationale pour le renforcement du rôle européen de Strasbourg,*

*après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- d'adhérer à l'Association internationale pour le renforcement du rôle européen de Strasbourg,*
- d'apporter, par son soutien à l'action de l'Association, le témoignage de solidarité de la représentation démographique d'une population de 6 117 habitants (x 0,50 F = 3 058 F 50),*
- d'encourager le Gouvernement ainsi que toutes les autorités responsables à maintenir leur position en faveur de Strasbourg, capitale parlementaire européenne et à prendre, si nécessaire, toute mesure nouvelle qui pourrait s'imposer à cette fin,*
- de réaffirmer son attachement à la réalisation rapide d'une Europe politiquement unie par la promotion dynamique des atouts de la France.*